

Frishes industrielles en sursis : témoins d'une époque genevoise

Autor(en): **Bartschi, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **98 (2003)**

Heft 2

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-176034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Vue aérienne historique du site industriel des Charmilles à Genève (photo archives P. Baertschi)
Historische Luftansicht des Industrieareals von Les Charmilles in Genf (Archivbild P. Baertschi)

Témoins d'une époque genevoise

Friches industrielles en sursis

De nos jours, l'accélération des cycles économiques a pour conséquence une reconversion rapide des espaces occupés par des activités industrielles. Plusieurs ensembles de bâtiments actuellement désaffectés, et situés à des emplacements devenus centraux par le seul fait de l'expansion urbaine, prennent désormais une valeur d'enjeux, ceci aussi à Genève. Quelle importance faut-il alors attribuer à la conservation du patrimoine industriel ?

Pierre Baertschi, Conservateur cantonal des monuments, Genève

A divers égards, le cas de l'agglomération genevoise est représentatif de cette évolution. Ainsi, dès le milieu du XIX^e siècle, alors que la desserte ferroviaire faisait son apparition, on assiste, dans cette ville, à l'essor de diverses activités liées notamment à l'industrie des machines et de l'électricité. Depuis plusieurs années, toutefois, ces usines ont, dans un premier temps, redimensionné leur production puis, la plupart d'entre elles ont cessé leur activité. Des ensembles de hangars et de bâtiments témoignant des étapes qui ont jalonné le développement de ces entreprises se trouvent subitement désaffectés. Situés à des emplacements urbains devenus relativement centraux, suite à l'extension de l'agglomération, ils représentent désormais de nouveaux enjeux en matière d'aménagement.

Les bâtiments de la SIP

Créée à partir de 1858, la Société des instruments de physique (SIP) occupera jusqu'en 1990 un îlot du quartier de

Plainpalais d'une superficie de 7600 m². Outre des instruments de physique, la SIP produira diverses gammes de produits, tels que les perforatrices et compresseurs qui seront livrés en 1875 pour le percement du tunnel du Gothard. Par la suite, elle développera principalement sa production dans le domaine de la machine-outil (fraiseuses, aléseuses, machines à pointer, etc.). En 1955, l'entreprise compte encore 900 employés sur le seul site de Plainpalais. Puis, en 1990 elle se déplacera avec un effectif réduit à cent collaborateurs dans une nouvelle usine construite dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny. Son activité vient de cesser récemment.

En 1989, la Ville de Genève rachète une partie de l'îlot du quartier de Plainpalais comprenant deux bâtiments d'une superficie de 1700 m². Le MAMCO (musée d'art moderne et contemporain) et le musée d'automobiles Jean Tua occuperont ces bâtiments. Les édifices conserveront leur caractère original, le

réaménagement étant facilité par la large trame dimensionnelle et les caractéristiques statiques de cette ancienne usine. Quant au reste de l'îlot, il est acquis le 1^{er} septembre 2000 par la Caisse de prévoyance des fonctionnaires du canton de Genève. Les bâtiments seront loués à une centaine d'artisans. Actuellement, l'ensemble du complexe reste en l'état. Il compte une dizaine de bâtiments ainsi que deux halles largement vitrées, tous édifiés entre 1910 et 1958.

Le site de Sécheron

Installée en 1893 dans le quartier de Sécheron, la Compagnie de l'industrie électrique (CIE) fait à l'époque construire une importante halle à structure métallique autorisant de grandes portées sans poteaux intermédiaires. Sur le devant, un bâtiment d'exploitation décoré dans l'esprit des «châteaux de l'industrie» est édifié. Le site industriel connaît un essor important pendant et après la Première Guerre mondiale, période où plusieurs bâtiments seront édifiés par les architectes Guillaume Revilliod et Maurice Turrettini. Les voies ferroviaires joueront un rôle important dans la structuration de l'usine. Dès 1918, l'activité industrielle se poursuit sous une nouvelle raison sociale: les Ateliers de Sécheron. Divers bâtiments seront alors ajoutés ou transformés avec des interventions dues entre autres aux architectes Marc-J. Saugey et Louis Payot.

Spécialisée dans l'équipement de centrales hydroélectriques, la construction de locomotives et de différents dispositifs de régulation de vitesse pour les trains, métros et trolleybus, la Société anonyme des Ateliers de Sécheron a été reprise en 1970 par Brown Boveri et Cie. Elle sera rattachée par la suite à Asea Brown Boveri. En 1992, ABB-Sécheron SA s'installe dans sa nouvelle usine de Meyrin-Satigny. Rachetés par un groupe de promoteurs en 1989, les terrains de l'ancien site de Sécheron seront, pour une large part, repris en

1995 par la Banque cantonale de Genève. Depuis lors, des projets de réaménagement sont développés et ils vont se concrétiser par l'installation à l'emplacement des bâtiments de l'ancienne usine, du siège mondial de l'entreprise Serono, l'un des leaders mondiaux de la biotechnologie. Ceci impliquera une démolition quasi-totale des bâtiments existants, la nature même des nouvelles activités pouvant très difficilement se prêter à des tentatives de reconversion. Tout au plus, une halle existante et l'ancien bâtiment d'exploitation seront récupérés.

Les Charmilles, reconversions et disparitions

A partir de la fin du XIX^e siècle, plusieurs industries importantes s'implanteront dans le quartier des Charmilles. Il s'agit principalement de la fabrique d'automobiles Pic-Pic (1898) – qui deviendra après 1921 les Ateliers des Charmilles –, de Tavaró SA (1934) ainsi que d'Hispano-Suiza (1938). Dans cette zone, plusieurs bâtiments administratifs ou d'exploitation seront édifiés, entourés de halles, pour la plupart surmontées de sheds. Repris par le groupe Agie-Georg Fischer, les Ateliers des Charmilles comptent aujourd'hui parmi les leaders mondiaux des machines d'électroérosion. Ils se sont délocalisés il y a quelques années en zone industrielle à Meyrin et un complexe de loge-

ments a été construit sur leur ancienne parcelle. Actuellement, les terrains des entreprises Tavaró et Hispano-Suiza font l'objet d'études et de projets de réaffectation. Des analyses de l'intérêt présenté par les bâtiments existants ont été conduites et plusieurs seront conservés, certains étant aussi démolis.

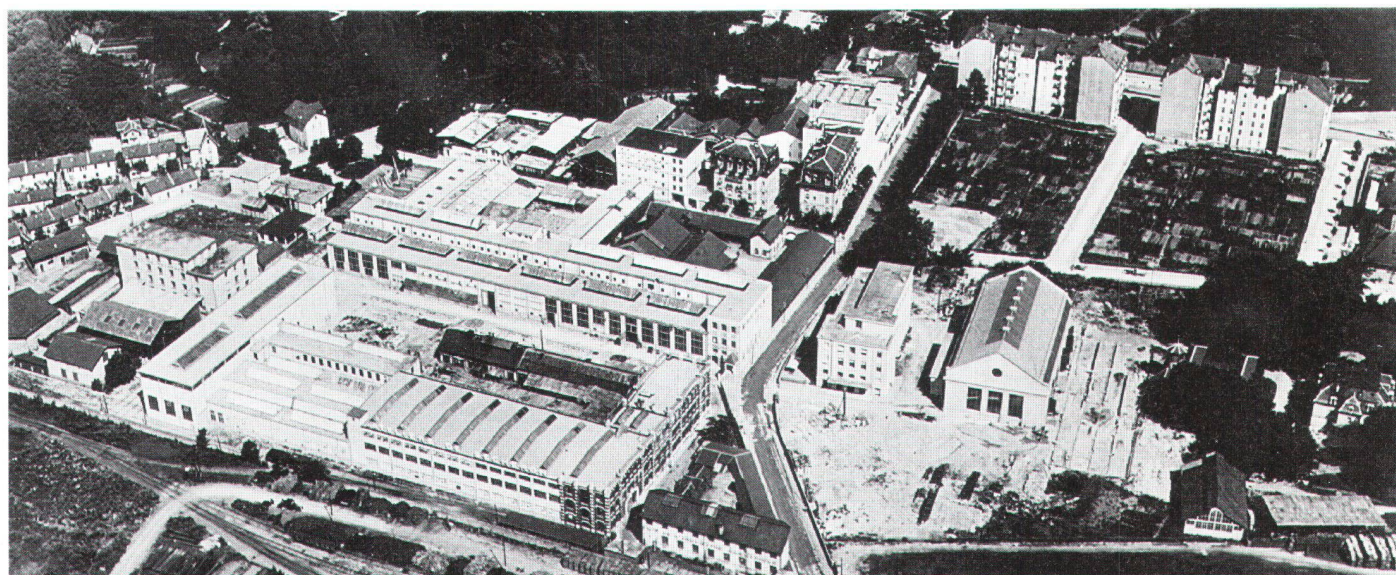
A Genève, plusieurs bâtiments industriels ont été déjà reconvertis à de nouvelles destinations. Ainsi, dans le quartier de la Jonction, l'ancien Bâtiment des forces motrices et l'«Usine» accueillent des manifestations de type culturel alors que l'ex usine Kugler, momentanément occupée par des squatters et endommagée par un incendie, attend un sort à ce jour indéterminé. Citons encore la reconversion des anciennes usines Laurens ou les lofts construits à Troinex dans les anciennes usines Vifor. L'ensemble de la zone industrielle de la Praille-Acacias est concerné par ce phénomène de reconversion. Plusieurs bâtiments industriels ont été réaménagés à usage de bureaux ou encore en espaces commerciaux. Tel sera par exemple prochainement le cas des constructions occupées jusqu'à présent par la British American Tobacco. Par ailleurs, le Grand stade de Genève a été édifié à l'emplacement des anciens abattoirs et des programmes de logements sont envisagés à un autre emplacement de la même zone.

Facilités et difficultés

La conservation de traces significatives, liées aux activités industrielles qui ont façonné ces lieux, n'est pas toujours aisée. La question se pose donc aujourd'hui de savoir quelle sera demain la possibilité de lire l'histoire de tels sites sans gommer les témoignages de l'époque industrielle. En effet, les bâtiments qui constituent certaines friches sont souvent composites et leur intérêt principal est de porter le témoignage d'un vécu et d'une époque. Ils ont rarement été conçus avec une vision d'ensemble, et ils présentent généralement une valeur d'intérêt local. D'où une réelle difficulté à faire prévaloir des mesures de conservation par rapport à d'autres enjeux, notamment de nature économique. Par ailleurs, la flexibilité des structures propres aux bâtiments industriels facilite dans un certain nombre de cas leur réaffectation. C'est pourquoi, plusieurs constructions industrielles de petites ou moyennes dimensions se prêtent facilement à une réutilisation, ce qui permet de les conserver. Le réaménagement des nouvelles friches industrielles est par contre de nature plus complexe. Il porte sur des secteurs urbains élargis et pose des questions en rapport avec des choix d'aménagement et économiques qui se révèlent de première importance, ceci dans de nombreuses cités de notre pays et du continent.

Vue des terrains industriels de Sécheron vers 1920 (photo archives P. Baertschi)

Das Industriegebiet der Firma Sécheron um 1920 aus der Vogelperspektive (Archivbild P. Baertschi)



Jetzt ist der Ständerat gefordert

Dem Kulturgüterschutz mehr Biss verpassen

Im Rahmen seiner Frühjahrssession hat der Nationalrat dem Kulturgütertransfersgesetz (KGTG) viele Zähne gezogen – zu viele! Es ist daher zu hoffen, dass ihm der Ständerat einige Stiftzähne einsetzt und so dem KGTG zu mehr Biss verhilft, damit das angeschlagene Image der Schweiz im Kunsthandel wieder zu Glanz poliert wird.

Remo Galli, Nationalrat/Zentralvorstandsmitglied SHS, Bern

Kulturobjekte aus geräumten Ost-Kirichen, geplünderte archäologische Grabstätten weltweit, fadenscheinig abgetauschte afrikanische Kultobjekte, geköpfte Buddha-Statuen, Fossilien aus dem Tessin überschwemmten in den letzten Jahrzehnten zunehmend den westlichen Kunsthandel mit Umsätzen in Milliardenhöhe pro Land. Dabei entgingen insbesondere armen Ländern historische Erinnerungen, religiöse und kulturelle Kontexte, Identitäts-Orientierungen. Die Schweiz setzt im Kulturgüterhandel rund je 1,3 Milliarden im Export und im Import um und gehört mit 10 Prozent Weltanteil zu den führenden Nationen.

Lücken in unserem Recht schliessen

1992 reichte Nationalrätin Grossenbacher eine Motion zur Ratifikation der UNESCO-Konvention und zu einer «lex specialis» ein. Warum das? Die Schweiz begünstigt mit einer der lückenhaftesten Regelungen im Kulturgüterhandel Wege der Illegalität: So fehlten Bestimmungen für Kulturgüter, Ein- und Ausfuhrbeschränkungen, die Anerkennung ausländischer Ausfuhrbestimmungen und die Rechtshilfe, Kantone können Ausfuhr nicht verhindern, weil der Zoll Sache des Bundes ist und schon nach fünf Jahren ein Recht auf Rückgabeforderung verfällt. Die Initianten wollten, dass die Schweiz als Signalwirkung auch einen Beitrag gegen den illegalen Kulturgüterhandel leisten solle, um so

mehr als die Schweiz weltweit den Ruf hat, mangelnde und mangelhafte Vorschriften mache sie zu einer unsauberen bis illegalen Drehscheibe für den Kulturgüterhandel. Es war bisher leichter, eine Buddha-Statue zu importieren, als Reis, so kann man zum Beispiel die Ein- und Ausfuhr eines Stuhles nicht gleich behandeln wie bei einer ägyptischen Mumie. Der Kulturgüterhandel ist auch Objekt der Geldwäscherei geworden. Es braucht heute Kontroll- und Strafmassnahmen zum Schutze vieler sauber handelnder Kunsthändler, Sammler und Museen, aber auch des kulturellen Erbes in der Schweiz, insbesondere in Graubünden, im Tessin, in der Waadt und im Jura.

Von der Konvention zum KGTG

Die Weltgemeinschaft reagierte 1970 mit der UNESCO-Konvention zum Schutz des kulturellen Erbes. Die Konvention ist nicht rückwirkend und nicht direkt anwendbar, kann und muss aber ins Landesrecht umgesetzt werden. Die Konvention wurde bisher von 97 Staaten ratifiziert. Das im Rat diskutierte KGTG wäre schon eine moderatere Lösung gewesen, dank Kompromissvorschlägen der CVP, welche viele Anregungen der Gegner, der «Basler connection» im Kunsthandel integrierte. Die führenden Kunsthandel-Länder USA, England, Frankreich, Italien gingen nämlich in manchen Punkten weiter als die Schweiz, so z.B. bei Zollkontrollen, bei der Kunsthandel-Überwachung, beim Erwerb nach Treu und Glauben, usw. Frankreich setzt die schärfere Unidroit-Konvention um, und Italien erklärte das gesamte Land kurzerhand als Schutzgebiet. Das vorgelegte KGTG würde Kulturgüter-Handel, Sammler und den Leihverkehr nicht beschränken, wie es ähnliche Gesetzgebungen in anderen Kunsthandel-Ländern beweisen. Das KGTG wollte Museen, Kunsthandel und Sammlern (innen) neue Verantwortung, Sicher-

heit, Abgrenzung gegen illegale Konkurrenten und Schutz gegenüber Angeboten unklarer Herkunft bringen.

Ein fauler Kompromiss

Der Nationalrat erhöhte gegen meine Anträge nicht wie in fast allen Ländern üblich das Rückforderungsrecht auf 30 Jahre, sondern nur auf 15 Jahre, d.h. ein Händler kann Raubgut 15 Jahre «verstecken» und dann auf den Markt werfen. Aus der Türkei wollte man illegales Ausgrabungsgut im Wert von 75 Mio im Genfer Zollfreilager deponieren, um es schon nach 5 Jahren unkontrolliert weiter zu verschieben, jetzt kann man es bei uns nach 15 Jahren... Ebenso wollte der Rat (SVP, FDP, Liberale), dass erworbenes Raubgut nicht zum Kaufpreis, sondern zum Verkehrswert entschädigt wird, d.h. ein Kenner kauft Raubgut billig ein und kann es dann ohne Meldepflicht bei Rückforderung zu x-fach höherem Preis vergolden, und ärmste Vertragsstaaten können sich dann einen Rückkauf nicht mehr leisten. Das KGTG-Gesetz droht ohne Melde- und Kontrollmassnahmen zum Papiertiger zu werden, weil auch die Meldepflicht aus dem Gesetz gekippt wurde, die eigentlich Sammler und Händler hätten schützen sollen, wären sie doch bei Meldung der Haftung entgangen und wurde auch der gute Glaube berücksichtigt.

Die Kommentare in der Presse bestätigten, dass es falsch ist, wenn die «Bürgerlichen» stets für den Schutz von Kulturgütern eintreten und sich dann verrennen und der Illegalität im Kulturgüterhandel keine griffigen Riegel setzen. Unsere grössten Konkurrenten im Kulturgüterhandel haben schärfere Gesetze eingeführt und profitieren davon – nicht ganz sattelfeste Sammler wollen kein Risiko mehr eingehen und handeln in den USA, England und Frankreich, oder anders gesagt: sauberes Wirtschaften bringt immer Erfolg.